



Coordination Jeunesse et Sports  
8 place de la Gare de L'Etat  
44276 Nantes Cedex 2

Nantes, le 25 novembre 2013

Didier HUDE, Gwenaëlle NATTER, Sébastien REMILLIEUX,  
Yvan DAVID, Patrick BOUTELIER

Commissaires paritaires FSU  
CAP des PS, CTPS, CETP sport CTPS

à

Valérie FOURNEYRON

Ministre des sports, de la jeunesse,  
de l'éducation populaire, de la vie associative

**Objet : CAP mouvement sport 26/11/13**

Madame la Ministre,

Mardi 26 novembre une réunion des CAP de professeur de sport et conseillers techniques et pédagogiques supérieurs est programmée pour principalement traiter d'un complément au mouvement des personnels dans le domaine des activités physiques et sportives.

La CAP des professeurs de sport aurait dû aussi examiner, si le contexte était plus serein, des demandes d'intégration de collègues dans le corps des professeurs de sport. Ces demandes devraient d'ailleurs ordinairement être considérées en adéquation avec les dispositions découlant des mobilités facilitées dans la fonction publique ces toutes dernières années. Elles deviennent de droit pour la plupart des collègues, en particulier lorsqu'ils remplissent les conditions de durée de détachement. L'administration devrait d'ailleurs d'elle-même leur proposer cette intégration.

Mais le contexte n'est pas serein pour plusieurs raisons. Certaines sont liées aux pressions qui pèsent sur l'emploi, consécutivement aux annonces de suppressions 2014 et 2015 par choix d'une politique d'austérité, la MAP prolongeant la RGPP. D'autres raisons sont consécutives aux déshérences portant sur les missions, les conditions de travail ; elles ajoutent au profond marasme.

Ce mouvement est organisé sans visibilité suffisante. Les CAP traitent certes de la gestion individuelle des carrières mais cette gestion est dépendante de la gestion prévisionnelle des emplois et des ajustements à opérer dans les services et établissements. Depuis plusieurs mois, les représentants des personnels n'ont aucune visibilité sur les desseins du ministère. Nous avons même le sentiment dérangeant d'avoir à subir de très sérieux dysfonctionnements. Cela nous donne à penser qu'il y a atomisation des lieux de décision administrative. La DRH ne nous apparaît plus en mesure de répondre aux interrogations des représentants élus des personnels. La direction des sports apparaît s'être instituée opérateur de GRH dans une opacité évidente qui place les commissaires paritaires en porte-à-faux vis-à-vis des collègues. Nous ne comprenons pas les nouveaux circuits de décision.

L'instance transitoire consultative (ITC du MSJEPVA) va être réunie le 3 décembre. La FSU y siègera. Elle attend de cette instance qu'elle clarifie un certain nombre de points et rappelle des principes élémentaires de gestion des personnels, tel que celui fondamental qui fait que le corps de professeurs de sport, à gestion nationale, n'a pas à être soumis à des pressions déplacées conditionnant des demandes d'intégration à des « projets d'établissement ou de service ».

Siéger à la CAP du 26 novembre serait accepter de jouer une partie en aveugle. Nous devons réunir des assurances pour garantir le bon fonctionnement des CAP et le juste traitement individuel de nos collègues. Pour ce faire, la CAP prévue le 26 novembre doit se tenir ultérieurement à l'ITC. Notre volonté est d'y traiter positivement de la situation des collègues originaires de l'éducation nationale en détachement au MSJEPVA.

Pour les élus FSU, Didier HUDE